

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2009

---

GRAND PARIS - (n° 2068)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 301 Rect.

présenté par

M. Lamy, Mme Lepetit, M. Goldberg, M. Le Bouillonnet, M. Caresche, M. Pupponi,  
M. Chanteguet, M. Brottes, Mme Mazetier, M. Jean-Marie Le Guen,  
Mme Pau-Langevin, M. Bartolone, M. Bloche, M. Blisko, Mme Guigou,  
M. Bono, M. Duron, Mme Hoffman-Rispal, M. Bouillon  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 28**

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« La zone de protection naturelle, agricole et forestière est compatible avec les dispositions du schéma directeur de la région d'Île-de-France. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est essentiel que l'outil de planification qu'est le SDRIF soit respecté.